

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 21 juillet 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

L'an 2023, le 21 juillet 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07 juillet 2023.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Bernadette Gaulot, Anne Braud ; MM. Stéphane Vernier, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon, Pfister Eddie.

Absentes excusées : Mr Hervé Henry qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle.

A été nommé secrétaire : Mr Stéphane Vernier

38 – Convention de servitudes de ligne aérienne

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux concernant la liaison aérienne entre Chaumont et Rolampont, qui seront réalisés par la société RTE (Réseau public de transport d'électricité), vont avoir lieu.

Suite au remplacement des poteaux existants par des poteaux plus volumineux il est nécessaire d'élargir l'existant sur les parcelles appartenant à la commune.

Il convient d'établir une convention de servitudes entre la commune de Verbiesles et la société RTE.

La présente convention a pour but de définir les conditions de prise en charge des travaux par la société RTE et le montant des indemnités.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Verbiesles, le 25 juillet 2023
Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT

